

APRES LA VAGUE D'AGRESSIONS, PLACE AU PYROMANE

Rémire-Montjoly, le 17 septembre 2026

Dans la nuit du 16 septembre 2026, un incendie de cellule est venu rappeler les conditions dans lesquelles nos collègues sont contraints d'intervenir. Durant le service de nuit, un détenu au profil « psy » a volontairement mis le feu dans sa cellule. Les agents ont dû intervenir dans l'urgence.

Cet incident nous a permis de mettre le doigt sur un véritable problème : le RIA (robinet d'incendie armé) du CD1 n'était pas en état de fonctionnement. Nos collègues se sont donc retrouvés à combattre un feu de cellule sans une seule goutte d'eau disponible par le réseau incendie de l'établissement.

Résultat : les agents ont dû éteindre l'incendie avec des seaux d'eau, comme au bon vieux temps, car il fallait improviser avec les moyens du bord.

BRAVO pour les conditions de travail, surtout en service de nuit, quand les effectifs sont réduits au strict minimum. Cet incident vient s'ajouter à la longue liste des difficultés que rencontrent les agents du Centre Pénitentiaire de Guyane et démontre une fois de plus dans quel environnement professionnel ils sont amenés à intervenir face à de telles situations.

Le bon fonctionnement du dispositif d'incendie n'est pas une option. Elle doit garantir, en permanence la sécurité dans chaque secteur de l'établissement.

L'UFAP-Unsa Justice Guyane exige la remise en état immédiate et le contrôle de tous les RIA de l'établissement, secteur par secteur, un dispositif de secours obligatoire pour l'alimentation en eau pour faire face à ce genre de difficulté.

Une enquête sur les responsabilités liées à l'indisponibilité du matériel incendie doit être engagée car trop souvent la négligence de certains responsables menace nos collègues dans leur fonction.

Nos collègues méritent de travailler en sécurité pas d'improviser avec des seaux d'eau quand une cellule brûle. **L'UFAP-Unsa Justice Guyane** continuera d'exiger des réponses concrètes et ne laissera pas cet incident sans suite.

Les secrétaires généraux L'UFAP-Unsa Justice Guyane
Stève BERTRAND et Pascal LUCEA